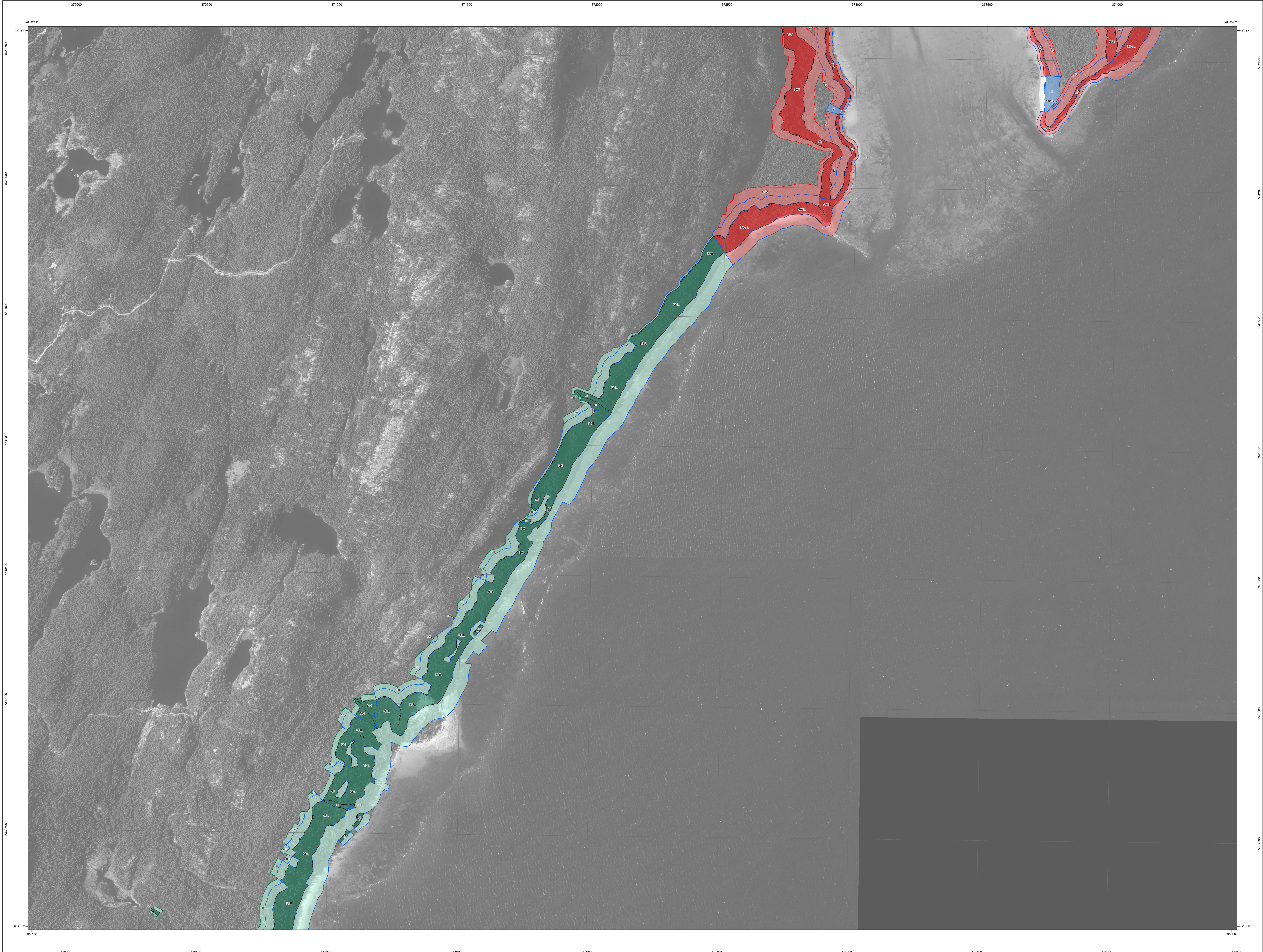
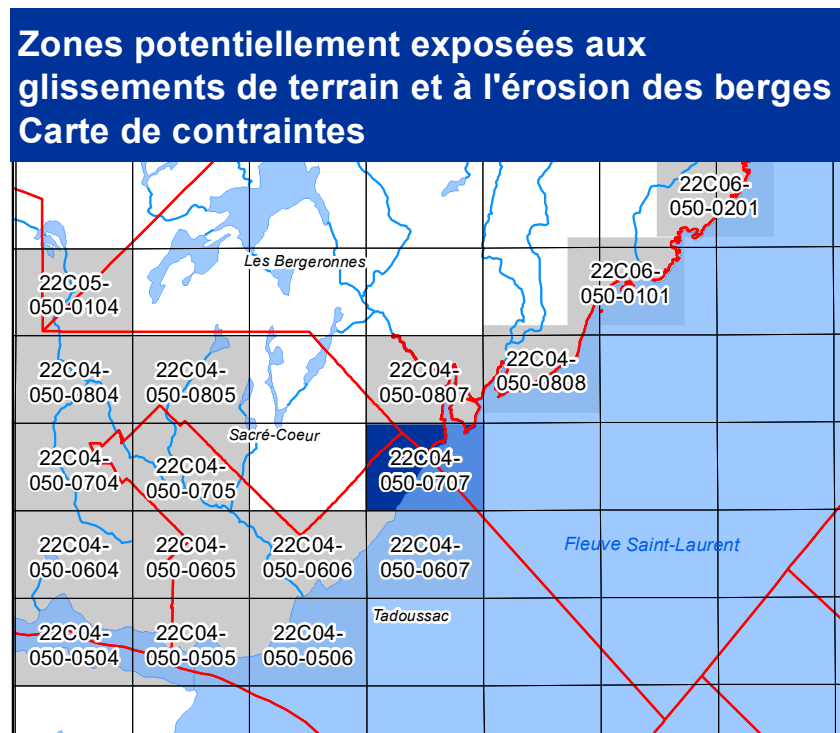


Baie des Petites Bergeronnes

22C04-050-0707



22C04-050-0707



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

N1	Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans sous-sol susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.	N1	Zone N1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au feu et au goulle du Saint-Laurent.	N2	Zone E pouvant être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS2.
N2	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.	N2E	Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au feu et au goulle du Saint-Laurent.	N3	Zone E pouvant contenir des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être affectée par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.
N3	Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, fortement affectée par les glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	N3E	Zone N1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au feu et au goulle du Saint-Laurent.	R1 Sommet	Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement sur des pentes fortes, susceptibles d'être affectés par un glissement de terrain de grande étendue.
N3E	Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, fortement affectée par les glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	N3E	Zone N3 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au feu et au goulle du Saint-Laurent.	R1 Base	Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones R1 et Sommet.
N4	Zone composée de sols hétérogènes (il ou argi altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par les glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.	N4	Zone E pouvant être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente N1.	R1 NAL	Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande
N5	Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptibles d'être classés dans des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.	N5E	Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique	R1 Base	Zone E pouvant être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone R1.
R	Zone composée de dépôts meubles dont la teneur en argile est inférieure à 10%, susceptibles d'être affectés par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.	R	Zone E pouvant être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1.	Sommet de talus	

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevé lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique
Système référence géodésique
Projection cartographique

Longitude d'origine (méridien central)
Latitude d'origine (équateur)
Coordonnées d'origine
Facteur d'échelle

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1 / 5000

Sources

Données

Zone d'érosion et ligne de côte

Topographie de référence par n

Orthophographie numérique

Organisme
Chaire de recherche en géocience
côtière, Ministère de la Sécurité
du Québec
Ministère des Transports du Québec
Gouvernement du Québec

Réalisation
 Production : Ministère des Transports du Québec
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (mars 2022)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2022

Transports
Québec 